

Rapport d'activité 2025

Service public de la performance énergétique de l'habitat

-

Vallée de la Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans Cœur de Drôme
Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée
Communauté de Communes du Diois

SERVICE PUBLIC INTERCOMMUNAL DE L'ÉNERGIE

Financé par RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, ADEME, La Région Auvergne-Rhône-Alpes, TERRITOIRES D'INNOVATION, avec France Rénov'

Table des matières

1. Introduction 1
2. Les enjeux 1
2.1. Parc de logements 2
2.2. Consommation du parc de logements 3
2.3. Profil des ménages 4
3. Présentation du service 5
3.1. Organisation du SPRH 8
3.2. Moyens humains 8
3.3. Mode de gouvernance - organisation 8
4. Partenariat - Réseau 9
5. Actions de sensibilisation et de stimulation de la demande 9
6. Accompagnements travaux d'économie d'énergie 9
6.1. Nombre d'accompagnements 10
6.2. Logement individuel 11
6.3. Accompagnement des copropriétés 17
7. Service Logement Econome - Précarité énergétique 19
7.1. Accompagnement type 19
7.2. Orientations et accompagnements 19
7.3. Type de public accompagné 19
7.4. Economies d'énergies et d'eau 20
7.5. Mobilisation des services sociaux et partenariat 20
8. Adaptation des logements à la perte d'autonomie 21
9. Acteurs de la rénovation 21
9.1. Artisans 21
9.2. Autres acteurs de la rénovation 21
10. Rappel des objectifs et résultats au regard du Pacte territorial de l'Anah 22
10.1. Principaux résultats 22
10.2. Comparatif des dynamiques sur le territoire et en AURA **Erreur ! Signet non défini.**
11. Perspectives 2026 22

1. Introduction

Les Communautés de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, du Diois et du Val de Drôme en Biovallée ont signé en 2025 une convention dite de « pacte territorial » pour la mise en œuvre d'un Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) visant à accompagner la rénovation des logements privés.

Cet outil s'inscrit dans la continuité du projet de territoire Energétique Biovallée et répond à la volonté des collectivités de fournir un service global d'accompagnement à la réduction de la consommation d'énergie et de la production d'énergies renouvelables : le Service Public Intercommunal de l'Energie. Le SPRH, constitue l'une des briques de ce Service Public Intercommunal de l'Energie. Il permet aux particuliers de bénéficier d'un accompagnement individualisé du choix des travaux de rénovation thermique à la réception du chantier. C'est un guichet unique de soutien aux démarches de rénovation performante des logements. Il apporte des informations techniques et financières personnalisées.

2. Les enjeux

Un enjeu énergétique fort

La consommation d'énergie liée au logement représente à elle seule près de 40% de la consommation globale du territoire (soit environ 386 GWh, et une facture d'environ 54 M€[1]). Le Service Public Intercommunal de l'Energie est donc un levier essentiel à la réduction des consommations d'énergie.

Un enjeu social

Le Service Public Intercommunal de l'Energie est un outil de réponse aux enjeux sociaux et environnementaux que sont la réduction des factures d'énergie, la lutte contre la précarité énergétique et le maintien des personnes à domicile. En proposant un accompagnement individualisé dans le choix des travaux à réaliser, l'aide au choix des entreprises et le montage des dossiers de financement, il permet d'agir en faveur de la baisse des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre.

Vers des rénovations performantes

Une rénovation performante passe inévitablement par un choix de solutions pertinentes et une mise en œuvre soignée des matériaux et systèmes par des artisans qualifiés. Le Service Public Intercommunal de l'Energie intervient en ce sens, en structurant une montée en compétence des artisans du territoire et en accompagnant les propriétaires dans la définition technique de leur projet.

[1] *Données 2024*

2.1. Parc de logements

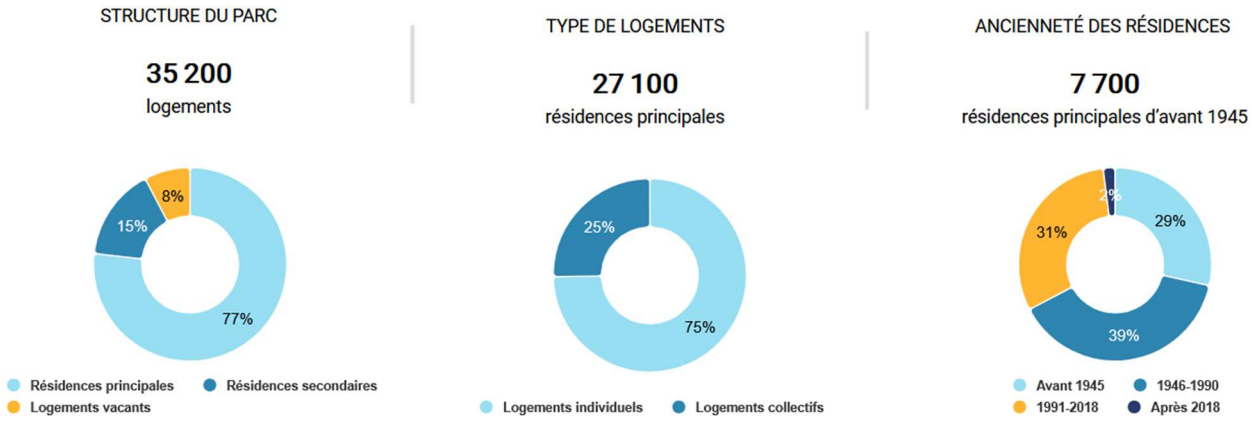


Figure 1. Composition du parc de logements (source INSEE 2022)

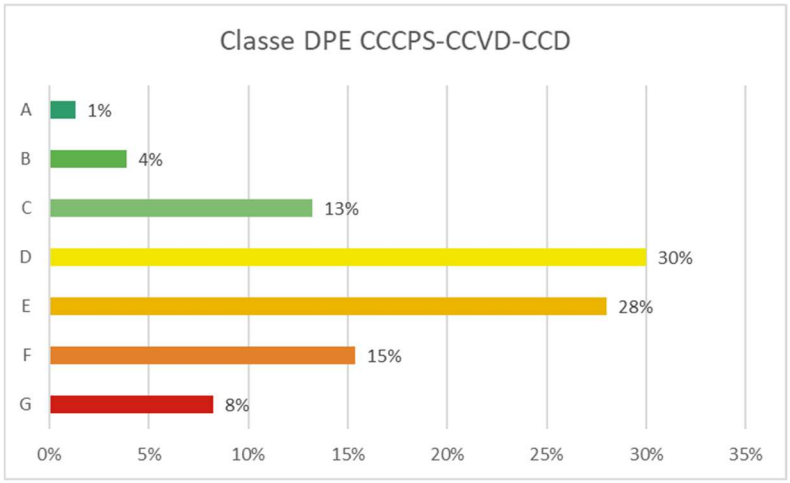
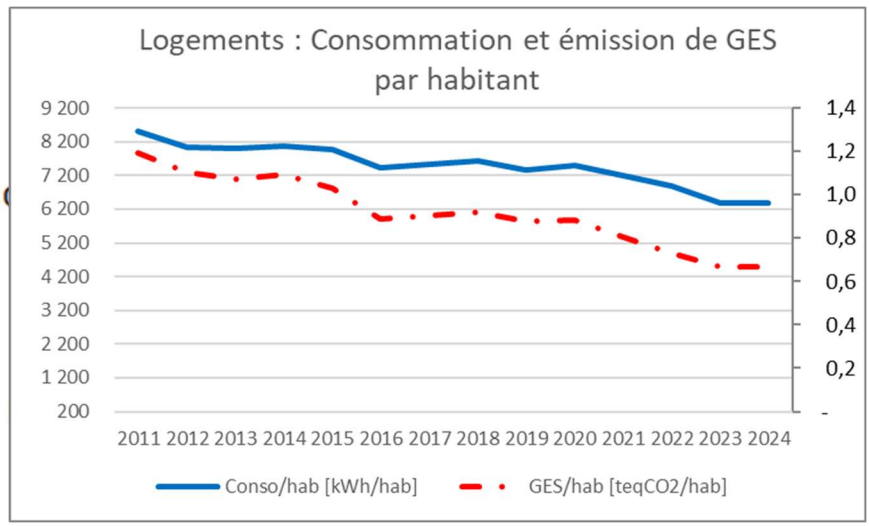


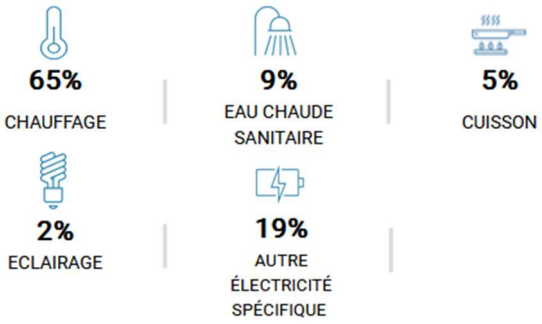
Figure 2. Répartition des étiquettes énergie du parc bâti (*source données DPE extrapolées par l'ONB 2025*)

→ *51% des logements classés E à G*

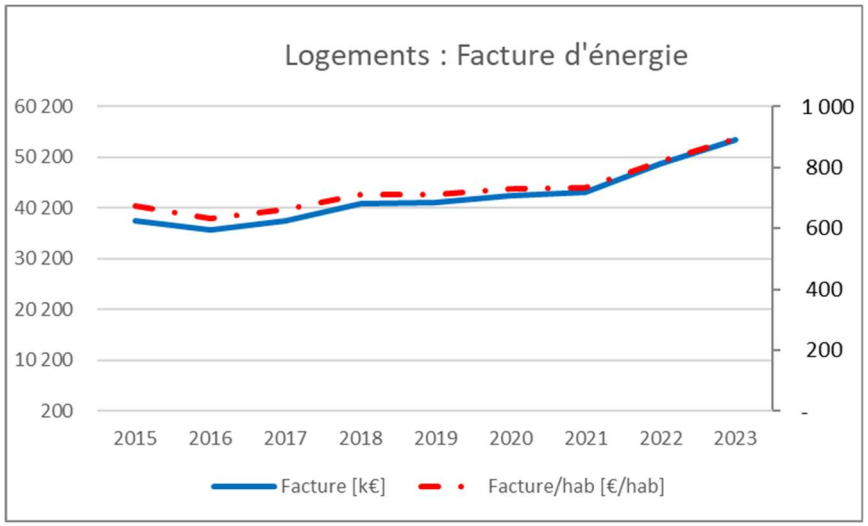
→ *8% des logements classés G. Ces logements sont considérés comme indécents et impropre à la location depuis le 1er janvier 2025.*

2.2. Consommation du parc de logements





- *386 GWh*
- *0.7 teqCO2/hab*
- *54 M€ de facture*
- *2 000 €/logement*



→ - 13% de consommation entre 2015 et 2024

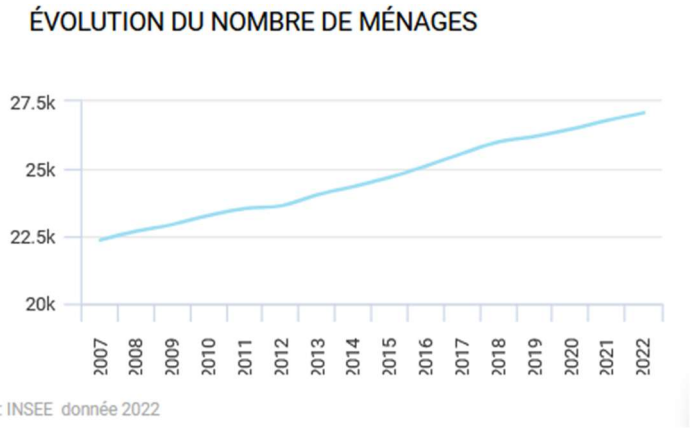
→ -20% de consommation par habitant entre 2015 et 2024

→ -20% d'émissions de gaz à effet de serre entre 2015 et 2024 (lié à la baisse de 30% de consommation du fioul et du gaz)

→ Le chauffage et l'eau chaude sanitaire représentent à eux seuls 74% de la consommation domestique d'énergie des ménages.

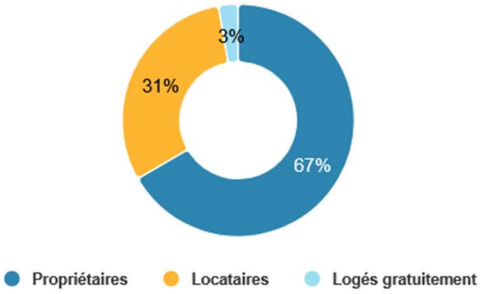
2.3. Profil des ménages

27 100
MÉNAGES



Source : INSEE donnée 2022

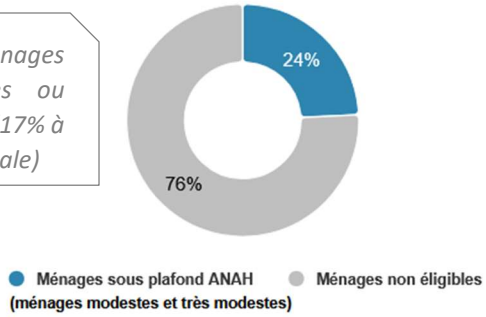
Statut d'habitation



Source : INSEE donnée 2022

Ménages modestes et très

→ *24% des ménages sont modestes ou très modestes (17% à l'échelle régionale)*



Source : DREAL, MTES-CGDD-SDES-Filocom donnée 2019

3. Présentation du service

Périmètre

Le périmètre d'action regroupe la **Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans Cœur de Drôme** (dénommée dans la suite du rapport *CCCPS*), la **Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée** (*CCVD*) ainsi que la **Communauté de Communes du Diois** (CCD) (soit une population de 58 050 habitants et 94 communes.

La CCCPS assure le portage administratif du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH).

Une politique de rénovation de l'habitat globale

Le territoire est engagé dans une politique énergétique globale de soutien aux énergies renouvelables et de conseil aux collectivités dans le domaine de l'énergie. Le SPRH est ainsi intégré au Service Public Intercommunal de l'Energie qui intègre les missions suivantes :

Rénovation énergétique des logements du parc privé (SPRH)

Public : tout propriétaire, copropriétaire, locataire, de logement ayant un projet de rénovation**.**
Objectif : réduire la facture énergétique du parc bâti privé.

Accompagnement à la réalisation de travaux permettant de réduire la consommation d'énergie du parc de logements privés.
Déroulé type d'un accompagnement :

- Premier contact par téléphone
- Si besoin : visite à domicile possible – Remise d'un rapport avec éléments technique et financiers (environ 25% des ménages bénéficient d'une visite à domicile)
- Accompagnement à la relecture des devis
- Accompagnement à la mobilisation des aides financières

Accompagnement et sensibilisation des professionnels (SPRH)

Public : toute entreprise locale souhaitant accompagner ses clients sur la performance énergétique des logements.
Objectif : former et informer les professionnels du bâtiment, sensibiliser les agents immobiliers, notaires, syndics de copropriétés, banques, etc.

Adaptation des logements du parc privé (SPRH – Mission confiée à Soliha)

Public : ménages modestes et très modestes en situation de perte d'autonomie.
Objectif : maintien à domicile.

Accompagnement à la réalisation de travaux permettant de réduire la consommation d'énergie du parc de logements privés.
Déroulé type d'un accompagnement :

- Premier contact par téléphone
- Si besoin : visite à domicile possible – Remise d'un rapport avec éléments technique et financiers
- Accompagnement à la relecture des devis
- Accompagnement à la mobilisation des aides financières

Lutte contre la précarité énergétique (hors financement Anah)

Accompagnement de ménages en situation de précarité énergétique – ménages principalement orientés par les services sociaux du territoire.

Public : toute personne en situation de précarité énergétique, locataire ou propriétaire de son logement.
Objectif : apporter des solutions simples et sans investissement pour améliorer le confort et réduire la facture.

Déroulé type d'un accompagnement :

- Premier contact par téléphone souvent suite à une orientation des services sociaux,
- Première visite : analyse des consommations, installation de petits équipements,
- Deuxième visite : bilan / présentation du rapport.
- Le cas échéant :
 - Orientation vers les services sociaux,
 - Médiation avec le propriétaire,
 - Accompagnement à la réalisation de travaux.

Autres services mutualisés du Service Public Intercommunal de l'Energie

Rénovation thermique des bâtiments publics et économies d'énergie dans les collectivités

Public : Les 44 communes composant la CCVD et la CCCPS et bâtiments intercommunaux.
Objectif : Accompagner les collectivités sur la performance environnementale de leur patrimoine (les bâtiments, les logements, les flottes de véhicules, l'éclairage public) – maîtrise des consommations énergétiques, réalisation de travaux, mise en œuvre de matériaux et énergies à faible impact, mobilisation de financements.

Production d'électricité renouvelable

Public : Les 44 communes composant la CCVD et la CCCPS, les entreprises locales.
Objectif : conseiller sur les thématiques photovoltaïque / éolien / méthanisation et accompagner le déploiement de projets

Chaufferies bois et autres sources de chaleur renouvelable

Public : Les 94 communes composant la CCVD, la CCCPS et la CCD, les entreprises locales, les particuliers regroupés en SCI.

Objectif : Conseiller sur les thématiques bois énergie / solaire thermique / géothermie et accompagner le déploiement de projets.

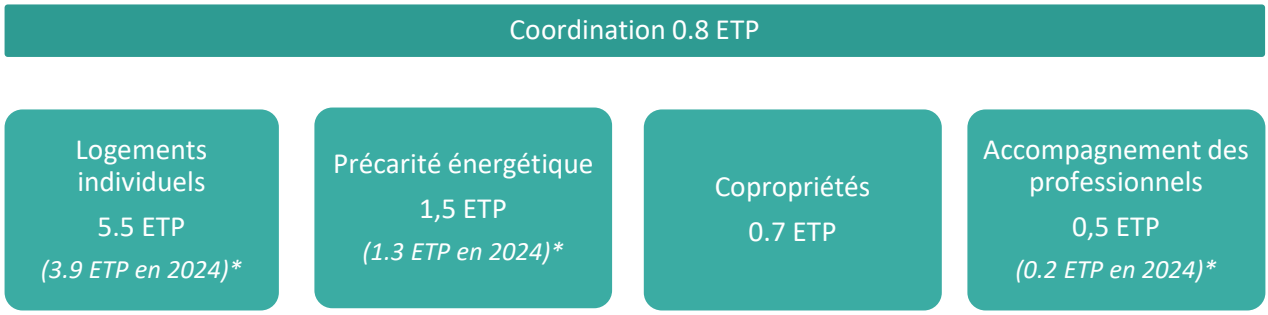
3.1. Organisation du SPRH

- Accueil téléphonique : **du lundi au vendredi de 9h-12h30 à 14h-17h00** (fermé le jeudi matin),
- Accueil physique des porteurs de projets sur rendez-vous,
- Lieux : Locaux de la CCCPS à Aouste-sur-Sye tous les jours / à domicile.

3.2. Moyens humains

3 agents étaient en poste en janvier 2021, 6 nouveaux agents ont été recrutés sur l'année 2021.

Le SPRH compte désormais 9 agents (pour 7.3 ETP en 2025*), avec l'organisation suivante en 2025 :



() Nombre d'ETP réels prenant en compte les vacances ponctuelles de postes, les temps partiels et les créations de postes non pourvus*

3.3. Mode de gouvernance - organisation

- Comités techniques mensuels entre techniciens des collectivités :
 - Point sur l'organisation du services, proposition de nouvelles actions et coordination avec politiques des EPCI
 - Dates 2025 : 30/01 – 13/03 – 14/04 – 12/05 – 02/06 – 01/09 – 15/09 – 20/10 – 04/11
- Comité exécutif bimestriel regroupant les techniciens et élus référents
 - Point sur l'organisation du services, proposition de nouvelles actions et coordination avec politiques des EPCI
 - Dates 2025 : 10/02 – 28/04 – 23/06 – 29/09 – 24/11

Participation active à différents groupes de travail sur les questions d'habitat et d'énergie dont : PLH CCVD / PLH CCCPS / OPAH Diois / OPAH Crest / PLUI CCVD / PCAET CCVD / PTE CCCPS / TEPOS / COT commun aux 3 interco.

4. Partenariat - Réseau

En 2025, participation aux :

- Groupes de travail régionaux (dans le cadre du centre de ressource régional) ;
- Groupe de réflexion piloté par la Dreal : propositions pour MaPrimeRénov' Parcours Accompagné ;
- Rencontres des parlementaires pour MaPrimeRénov' Parcours Accompagné ;
- Rencontres nationales des espaces conseils France Rénov'.

5. Actions de sensibilisation et de stimulation de la demande

Le service a été mobilisé pour répondre à la forte demande des usagers. Par conséquent, peu d'actions de communication ont été réalisées en 2025.

On peut tout de même noter :

- Visite d'un chantier de **rénovation à l'attention de copropriétés** – 15 personnes présentes
- Présence sur le **marché** de **Crest**
- Présence sur le **marché** de **Livron sur Drome**
- Présence sur le **marché** de **Die**
- Présences lors des permanences des **resto du cœur** à Crest, Die et Livron (6 permanences au total)
- Une **visite de chantier** – Projet en auto rénovation accompagnée.

6. Accompagnements travaux d'économie d'énergie

Le Service Public Intercommunal de l'Energie accompagne tous les porteurs de projets privés souhaitant réaliser une rénovation thermique de leurs logements (rénovation complète ou par étapes). L'accompagnement consiste en une présence tout au long du projet de rénovation (de la définition du projet de rénovation à la réalisation des travaux).

6.1. Nombre d'accompagnements

Après les années 2021 et 2022 de très forte activité, les années 2023 et 2024 signaient le retour d'un volume « normal » de nouveaux contacts (personnes contactant le service pour la première fois) et légèrement au-dessus des objectifs du service. Les incertitudes nationales sur MaPrimeRénov' ont eu un impact notable sur l'activité de 2025 puisqu'on peut noter une **baisse d'environ 30% du nombre de nouveaux contacts**.

Bien que les demandes initiales **portent majoritairement sur les aides financières** (et en particulier sur MaPrimeRénov') et que le nombre de premiers contacts soit en baisse, les projets s'orientent tout de même de plus en plus vers des **rénovations plus globales** (dynamique portée par l'entrée en vigueur MaPrimeRénov' Parcours Accompagné en 2024 et ralentie fin 2025 par sa suspension).

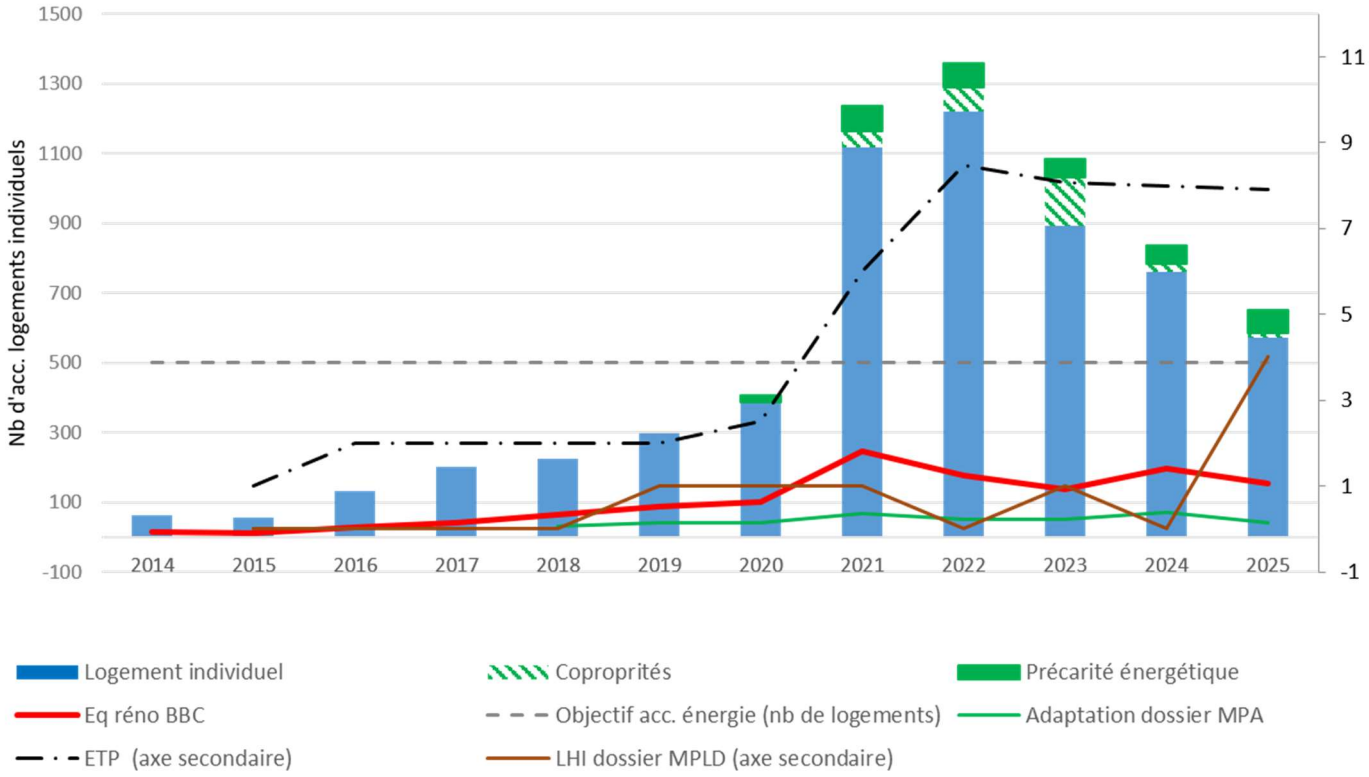


Figure 1 : Evolution du nombre d'accompagnements

- → **Retour à la normale du nombre de primo contacts** (juste au-dessus de l'objectif initialement fixé)
- → Beaucoup de temps passé à décrypter et expliquer les aides financières et leurs changements au détriment de l'accompagnement technique
- → Une **suspension de MaPrimeRénov'** ayant eu un impact notable sur l'activité (baisse du nombre de premiers contact / augmentation importante du temps passé par accompagnement)
- → De **nombreuses arnaques** et pratiques frauduleuses identifiées (malgré l'interdiction du démarchage téléphonique et la fin des isolation & pompes à chaleur à 1€)
- → Le nombre de rénovations globales reste stable malgré la baisse de contacts entre 2022 et 2025 en raison d'un accompagnement plus poussé et d'aides financières plus incitatives.

La charge de travail générée par les demandes de compréhension des dispositifs d'aides financières et les mises à jour plan de financement est très importante et peut être estimée à 30% du temps d'accompagnement.

6.2. Logement individuel

6.2.1. Accompagnement type

Parcours d'accompagnement des particuliers type en logement individuel :

- **Appel des porteurs de projets** – Informations techniques et financières de premier niveau – Le cas échéant prise de rendez-vous pour visite du logement.
- **Visite gratuite du Conseiller Energie** - Accompagnement vers le choix d'une solution technico-économique cohérente (environ 25% des contacts bénéficient d'une visite à domicile).
 Remise d'un **rapport de visite** – Proposition de scénarios de travaux (estimation de cout, aides financières) - Eléments techniques et points de vigilance.
- **Si travaux** :
 - **Petits travaux** : Accompagnement pour le montage du plan de financement / Relecture des devis / Présence jusqu'à la fin du projet.
 - **Travaux éligibles à MaPrimeRénov' Parcours Accompagné** : signature d'un contrat d'AMO (mission facturée 2 000 € sauf pour les ménages très modestes : prise en charge par l'Anah dans le cadre du Pacte territorial) pour la réalisation des missions d'Accompagnateur Rénov'. Accompagnement pour le montage du plan de financement / Relecture des devis / Mise à jour d'audit / Présence jusqu'à la fin du projet et seconde visite du logement post travaux.

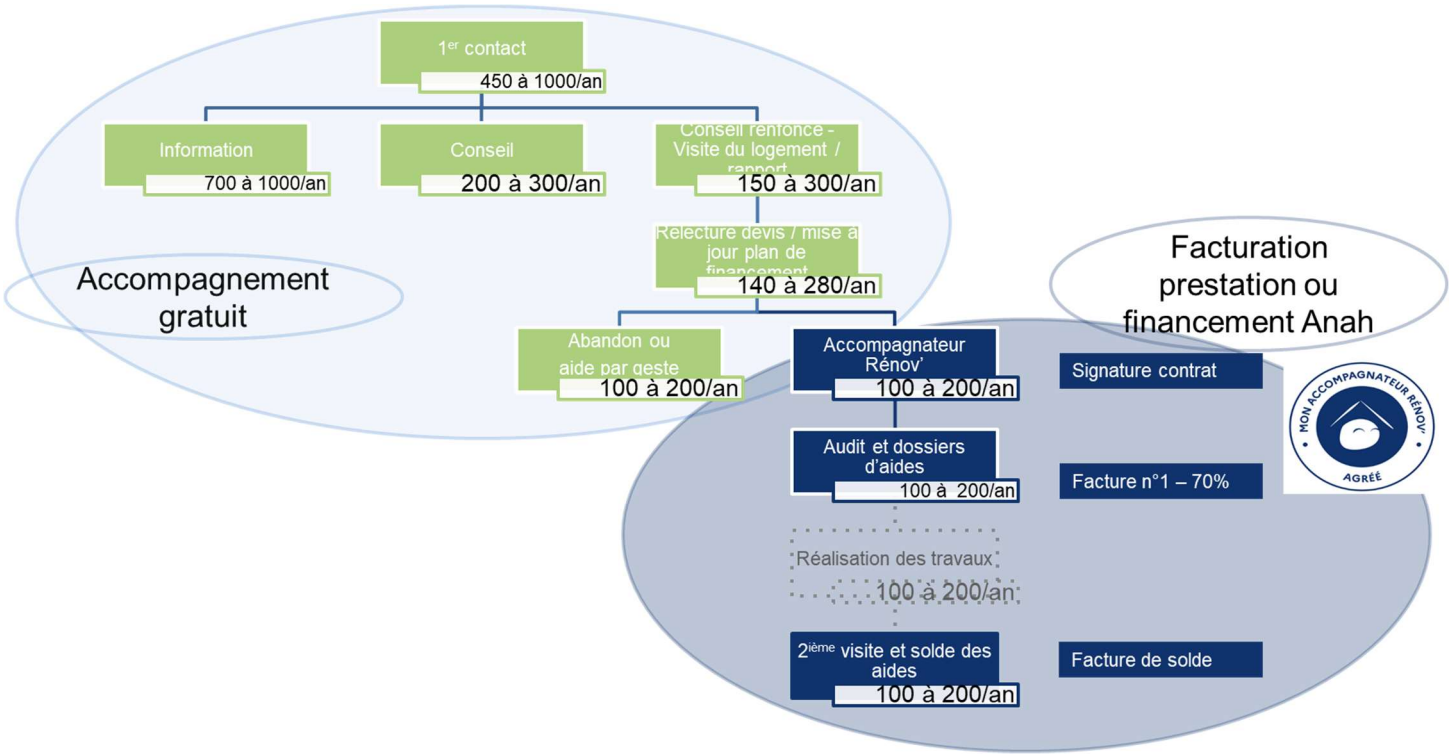


Figure 3. Modalités d'accompagnement

6.2.2. Dépôt de dossiers MaPrimeRénov' Parcours Accompagné

a. Agrément Mon Accompagnateur Rénov'

Dans l'objectif de simplifier le parcours des propriétaires en les accompagnant du premier contact au montage du dossier d'aide, le service a demandé et obtenu en 2022 l'agrément de l'Anah pour monter les dossiers d'aides Habiter Mieux Sérénité. Les premiers dépôts de dossiers d'aides MaPrimeRénov' Sérénité ont été réalisés en 2022. Dans la continuité, le service a obtenu en 2023 l'agrément **Mon Accompagnateur Rénov'** ainsi que l'agrément **RGE** (en 2024) lui permettant de déposer les dossiers d'aides MaPrimeRénov' Parcours Accompagné.

Le service propose un accompagnement **Mon Accompagnateur Rénov'** à l'ensemble des ménages modestes et très modestes du territoire.

Il est financé en direct par l'Anah pour l'accompagnement des ménages très modestes dans le cadre du pacte territorial. La mission est facturée aux autres ménages à hauteur de 2000 €.

b. Prise en main des missions Mon Accompagnateur Rénov'

La prise en main des nouvelles missions d'Accompagnateur Rénov' a conduit le service à requestionner certaines missions. Cela a abouti à la **redéfinition du rapport type de visite** et à sélectionner et prendre en main un **nouveau logiciel d'audit réglementaire** (l'ancien logiciel n'étant plus accrédité). Une réflexion sur le **déroulé et le rendu de la seconde visite post travaux** (obligatoire dans le cadre de la mission Mon Accompagnateur Rénov').

c. Autres Accompagnateur Rénov' privés du territoire

Fin 2025, 97 structures étaient référencées sur le territoire dont 2 ayant leur siège social sur le territoire et 20 ayant un siège social à proximité. Ces structures ont été contactées dans le but de créer **une liste des structures locales** à remettre aux ménages souhaitant les contacter. Certaines n'interviennent que sur un secteur géographique limité ou pour des projets ou publics spécifiques. 6 architectes sont référencés, et majoritairement, ils interviennent uniquement pour les projets qu'ils accompagnent en tant que maître d'œuvre.

6.2.3. Auto rénovation accompagnée

Partenariat avec les **Compagnons bâtisseurs** dans l'objectif de proposer une solution d'auto-rénovation accompagnée aux ménages les plus modestes du territoire souhaitant pouvoir s'investir personnellement dans la réalisation des travaux.

Cette convention financière vise à proposer un **accompagnement et un cadre juridique et assurantiel aux artisans et ménages** concernés. Elle permet d'accompagner les artisans souhaitant impliquer les propriétaires dans leur projet de travaux (définition du gain apporté par la main d'œuvre gratuite des bénéficiaires / type de travaux pouvant être réalisés par les bénéficiaires / aide au cadrage des missions des 2 parties / formation).

Les travaux réalisés dans ce cadre peuvent prétendre aux aides MaPrimeRénov' Parcours Accompagné pour les ménages modestes et très modestes (sous réserve de l'éligibilité du projet aux critères techniques du dispositif)

Ce partenariat permet de créer une dynamique autour de l'auto rénovation accompagnée sur le territoire.

Principaux résultats (2025) : 13 accompagnements (9 chantiers réalisés ou en cours). 2 Visites de chantier (réunions publiques).

6.2.4. Mobilisation des aides financières à la rénovation

a. Aides nationales aux travaux d'économie d'énergie

	Biovallée		Drôme		AURA	
	TOTAL	*Par habitant*	TOTAL	*Par habitant*	TOTAL	*Par habitant*
MaPrimeRénov' Parcours Accomp	3 500 000 €	*61 €/hab/an*	21 700 000 €	*42 €/hab/an*	254 500 000 €	*32 €/hab/an*
MaPrimeRénov' (2024)	1 600 000 €	*28 €/hab/an*	13 200 000 €	*26 €/hab/an*	146 800 000 €	*18 €/hab/an*
TOTAL	**5 100 000 €**	***88 €/hab/an***	**34 900 000 €**	***67 €/hab/an***	**401 300 000 €**	***50 €/hab/an***

Figure 2 : Aides financières perçues sur le territoire et comparatif territoires voisins

À ces 2 aides MaPrimeRénov' s'ajoutent les certificats d'économies d'énergie pour lesquels nous n'avons pas la possibilité de connaître les montants annuels pour le territoire. Ils peuvent être estimés des volumes départementaux de CEE (en kWh cumac) et se situent entre 1 et 1.5 M€ (données 2024).

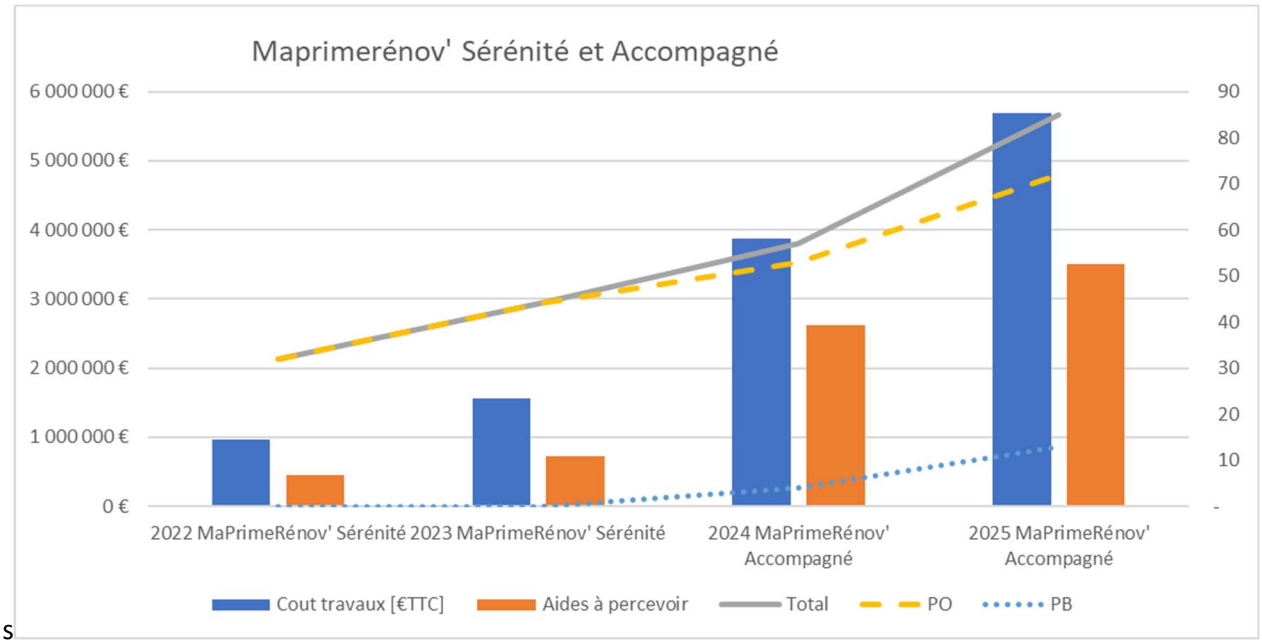
Données d'aides définitives des dispositifs nationaux non connues à ce jour pour 2025.

→ *+ de 5 M€ d'aide à percevoir par les ménages du territoire*

→ ***+ de 13,5 M€ de chiffre d'affaires pour les entreprises***

→ *Un niveau d'aide financières perçues sur le territoire 1.8 fois supérieur à la moyenne d'Auvergne Rhône Alpes (+30% par rapport à la moyenne de la Drôme)*

b. Zoom sur MaPrimeRénov' Parcours Accompagné



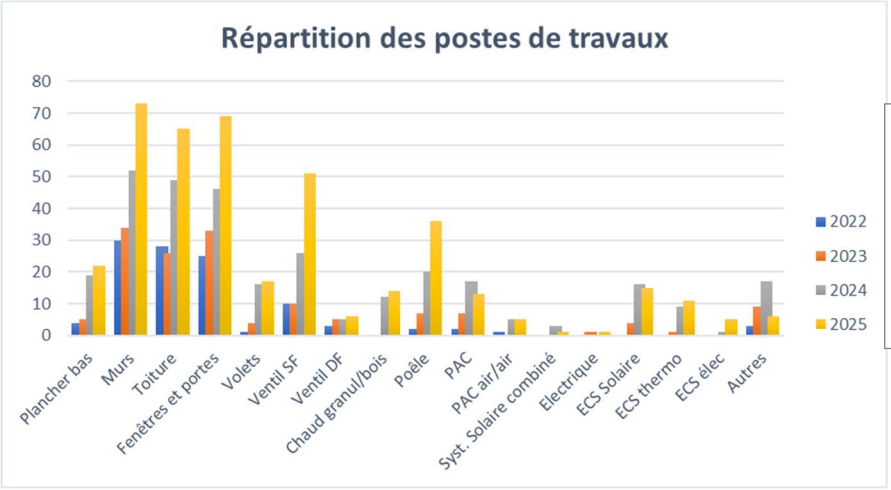
s

Figure 3 : Aides à percevoir et chiffre d'affaires pour les entreprises

→ ***130*** *dossiers MaPrimeRénov' Parcours Accompagné déposés sur le territoire en 2025 dont* ***85 par le service***

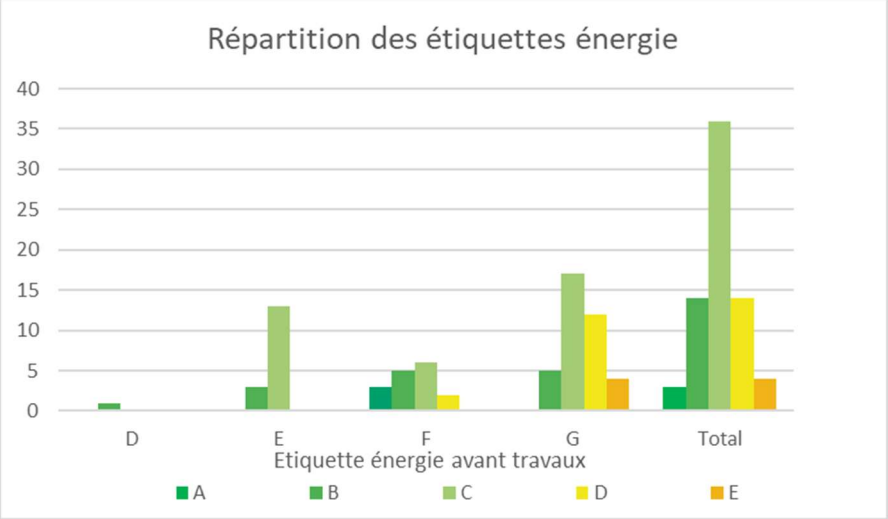
→ ***13 dossiers de propriétaires bailleurs*** *(4 en 2024)*

→ *Une* ***tendance à la hausse*** *du nombre de dossiers malgré la suspension de MaPrimeRénov' Parcours Accompagné en juin (46 dossiers déposés en juin) et la réouverture partielle en octobre (ouverture aux seuls ménages très modestes)*



→ *Augmentation significative du nombre de gestes d'isolation, du nombre de chauffe-eau solaire thermique, de poêle et de pompes à chaleur.*

→ *Des projets globalement performants après travaux (quelle que soit l'étiquette énergie initiale)*
→ *75% des projet en étiquette A, B ou C après travaux*



→ *Des montants moyens de travaux en hausse sensible entre 2023 et 2024 (+80%), puis plus contenue entre 2024 et 2025 (+4%) ;*

→ ***62% d'économie d'énergie** / 82% de réduction des gaz à effet de serre ;*

→ *La non éligibilité des projet d'isolation par l'extérieur des monopropriétés a conduit à l'abandon de la rénovation d'au moins 6 logements ;*

→ ***+ de 5.6 M€ de chiffres d'affaires** pour les entreprises pour la seule aide **MaPrimeRénov' Parcours Accompagné** des dossiers accompagnés par le service.*

Le nombre de dossiers et la nature des travaux déposés par les Accompagnateur Rénov' privés ne sont pas connus à ce jour. Une analyse de ces dossiers sera faite dès réception des éléments.

c. Aides du territoire

Plusieurs aides à la rénovation énergétique ont également été mises en place par les 3 intercommunalités réunies au sein du SPRH.

Aide à l'isolation performantes des murs (logements individuels) :

Le dispositif est ouvert aux personnes physiques occupants leur logement (propriétaires occupants, usufruitiers ou nus propriétaires). Seuls les logements individuels sont éligibles. Les critères techniques d'attribution permettent de s'assurer de la mise en œuvre qualitatives d'une isolation des murs par l'intérieur ou pas l'extérieur.

Les objectifs recherchés sont de compléter les dispositifs d'aides nationaux pour permettre aux propriétaires de logement de les rénover de manière performante, d'obtenir des références de rénovation de qualité sur le territoire, de bénéficier de chantiers école pour la formation d'artisans, de diffuser des bonnes pratiques techniques, d'inciter les particuliers et les entreprises à gérer les interfaces entre les corps de métier et les ponts thermiques afin de ne pas tuer le gisement d'économie et d'éviter de financer des projets induisant des pathologies sur le bâtiment

Cette aide est forfaitaire, de 3000€ par logement plafonnée à 20% de la dépense éligible (€TTC), avec un bonus de 1000€ pour l'usage de matériaux biosourcés ou recyclés.

Aide à la réalisation d'audits énergétiques en copropriétés :

Sur le territoire, une aide financière est mise en place pour faciliter le lancement d'audits énergétiques sur les copropriétés de logements privés.

Les objectifs attendus sont d'initier des démarches de rénovation de copropriétés et d'améliorer et suivre la qualité des audits réalisés.

Cette aide est de 2 000 € plafonné à 50% du montant TTC de la facture de l'audit.

Aide aux travaux en copropriétés pour les ménages très modestes :

Cette aide financière vise à rendre soutenable le reste à charge des travaux de rénovation énergétique des copropriétés pour les ménages très modestes.

L'objectif recherché est de rendre soutenable le reste à charge des travaux de rénovation énergétique des copropriétés pour les ménages très modestes.

Pour les ménages réunissant les critères d'éligibilité, une aide de 2500€ peut être proposée, plafonné à 50% du reste à charge déduction faite des aides nationales perçues.

6.2.5. Les freins identifiés à la prise de décision

Les projets de rénovations complètes demandent un **temps de maturation important**. En effet, on observe que **les projets de rénovations complètes s'étalent en moyenne sur 2 à 3 années** (entre le premier contact et la fin des travaux).

Dans ce contexte de temps long, la multiplicité et l'absence de **pérennité des dispositifs d'aides financières** induisent une forte incertitude sur les budgets des porteurs de projet et rendent la prise de décision difficile ou très peu sécurisée. La suspension de MaPrimeRénov' en 2025 a participé à créer de la défiance et des craintes pour les porteurs de projets.

De plus, les **conditions techniques d'attribution, les règles de non cumul et les délais de réponse** parfois longs des financeurs créent une **forte complexité** pour le porteur de projet.

Il apparaît donc nécessaire de continuer la dynamique de **simplification** engagée avec MaPrimeRénov' Parcours Accompagné (et le non cumul avec les certificats d'économies d'énergie) et de **sécuriser** et **rendre plus lisible** le parcours du propriétaire.

6.3. Accompagnement des copropriétés

L'objectif est ici de faire émerger des projets de rénovation des copropriétés en tenant compte des temps longs inhérents aux prises de décisions collectives (il est observé 5 ans environ entre les premières prises de contact et la fin des travaux).

6.3.1. Accompagnement type

En copropriété, tous les projets sont très différents les uns des autres et demandent de l'adaptation méthodologique. Voici la trame principale « type ».

1. **Appel des porteurs de projets : syndics, conseils syndicaux, copropriétaires**

Prise de contact pour évaluer la faisabilité des travaux en parties communes et cibler les copropriétés prioritaires. Un travail de ciblage des copropriétés susceptibles de réaliser ce type de travaux a été réalisé.

2. **Visite gratuite du Conseiller Energie**

Echange avec les copropriétaires pour mieux cibler les besoins et vérifier l'éligibilité du projet.

3. **Sensibilisation du conseil syndical**

Information sur la méthodologie, les délais, les contraintes réglementaires et les rôles des différents intervenants.

4. **Choix d'un bureau d'étude pour la réalisation de l'audit énergétique**

Accompagnement à la rédaction du cahier des charges, analyse des devis et audition des prestataires. Le bureau retenu assure aussi la maîtrise d'œuvre.

5. **Choix du scénario de travaux**

Aide à la décision via des réunions, permanences et simulations d'aides financières personnalisées selon les scénarios d'audit proposés.

6. **Vote de la maitrise d'œuvre et de l'assistance à maitrise d'ouvrage**

A partir cette étape, un assistant à maitrise d'ouvrage prennent le relai pour préparer l'ensemble des dossiers administratifs avec l'Anah. L'animation et le référent pour les questions techniques restent le SPIE.

7. **Vote des travaux**

Fin théorique de l'accompagnement, bien que le service reste disponible pour le suivi et l'articulation entre les intervenants. Il peut également aider à la prise en main des nouveaux équipements.

6.3.2. Recensement et ciblages des copropriétés

Une cartographie a été réalisé pour mieux cibler les copropriétés ayant un potentiel de rénovation notamment avec de l'isolation par l'extérieur : la date de construction, sa situation en périmètre ABF, le nombre de lots ont notamment été pris en compte. Des photos à la caméra thermique ont été réalisé sur les copropriétés ciblées. Ces photos ont servi d'apport pédagogique lors des réunions de sensibilisations.

6.3.3. Animation auprès des syndics / bureaux d'études

Des rencontres avec les syndics permettent de suivre de les informer, suivre leur avancement, stratégie et se coordonner. Les objectifs des syndics et ceux du service peuvent être diverger. Il est nécessaire de beaucoup échanger pour être associés en amont des projets et lors des moments clés (vote ou restitution d'audits par exemple).

6.3.1. Aide à la réalisation d'audit énergétique

Des aides financières ont été mises en place pour les intercommunalités du territoire, pour le soutien à la réalisation d'audits énergétiques et aux travaux de rénovation des copropriétés. Voir paragraphe 6.2.4.

6.3.2. Principaux résultats

- → Accompagnements initiés : 3 copropriétés / 13 logements
- → Votes des travaux : 2 copropriétés / 32 logements (environ 1,3M€ de coûts travaux)

7. Service Logement Econome - Précarité énergétique

Ce service s'adresse aux ménages très modestes en situation de précarité énergétique. Il a pour but de les accompagner à moindre cout (ou à coût nul) dans la réduction de leur facture d'énergie. Cela passe par une première étape d'accompagnement à la compréhension de la consommation d'énergie du logement et aux coûts associés. S'en suivent des propositions de changement comportemental, l'installation de petits équipements, et le cas échéant le changement de contrat de fourniture d'énergie ou la réalisation de travaux d'économie d'énergie. Pour les locataires, une médiation avec les bailleurs peut alors être proposée.

7.1. Accompagnement type

- → Premier contact par téléphone en majorité suite une orientation des services sociaux
- → Première visite : analyse des consommations, installation de petits équipements d'économie
- → Deuxième visite : bilan / présentation du rapport
- → Le cas échéant : Orientation vers les services sociaux / Médiation avec le propriétaire / Accompagnement à la réalisation de travaux



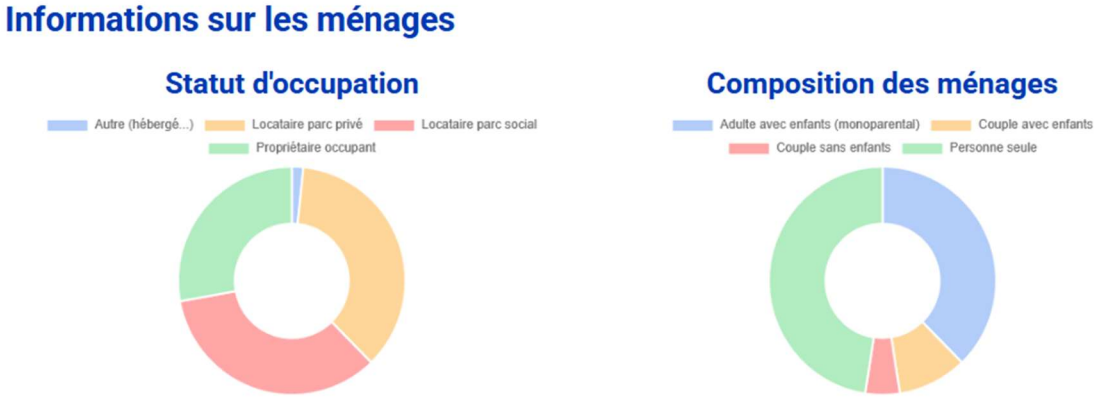
7.2. Orientations et accompagnements

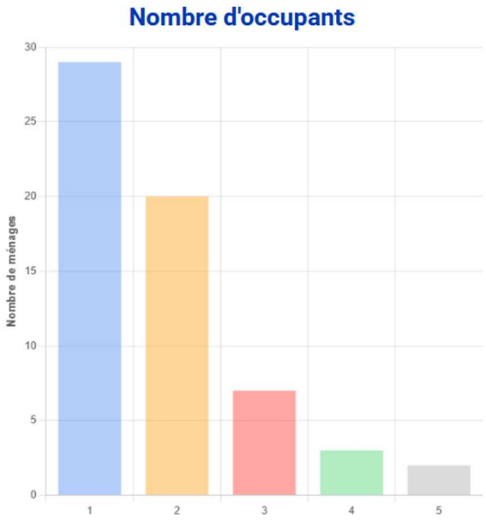
38 orientations faites vers le service en 2025 pour 61 accompagnements réalisés (objectif initial : 70).

Origines des orientations sont multiples (provenant de 18 structures différentes), ce qui montre l'importance de l'animation de réseau. Les principaux partenaires sont :

- L'association PARI (demandes de FULH)
- Les CMS
- Les CCAS et le CIAS de la CCVD

7.3. Type de public accompagné





- → Les bénéficiaires du service sont majoritairement seuls dans leur logement ou des familles monoparentales
- → Plus de 70% des bénéficiaires sont locataires de leur logement
- → Plus de 90% des ménages ont bénéficié d'un accompagnement renforcé
- → 3 ménages ont bénéficié d'un accompagnement en année N+1

7.4. Economies d'énergies et d'eau

La facture moyenne d'énergie des ménages bénéficiaires s'élève en moyenne à 1 600 €/an.

La mise en place d'équipements et les conseils donnés ont permis de faire **baisser la facture d'énergie de 250 €** en moyenne :

- Mise en place de petits équipements (réducteurs de débit d'eau principalement) : - 85 €/an
- Eco-gestes / Préconisations : - 125 €/an
- Adaptation abonnement élec : - 40 €/an (ex : abonnement HC non rentable)

Eau : diminution de **20 m^3 d'eau/an** en moyenne par ménage accompagné (consommation moyenne avant visite : 78 m^3/an/foyer, soit 39m^3/an/pers.)

7.5. Mobilisation des services sociaux et partenariat

7.5.1. Mobilisation des services sociaux

Organisation de 3 comités d'orientation (12 personnes en moyenne). Les comités d'orientations sont l'occasion de faire le point sur l'actualité du service et d'échanger sur les accompagnements en cours en zoomant sur certaines situations particulières.

Participation aux petits déjeuner partenaires qui réunissent les différents services sociaux du territoire. Ils sont organisés de manière tournante par les acteurs du territoire.

8. Adaptation des logements à la perte d'autonomie

Les collectivités conventionnent avec SOLIHA Drôme pour l'animation et l'accompagnement des propriétaires sur les projets suivants :

- Adaptation des logements (vieillissement, handicap), avec un objectif d'intégrer des travaux d'économie d'énergie à ces projets,
- Propriétaires bailleurs : conventionnement avec travaux (Loc'Avantage),
- Mobilisation des aides des caisses de retraites (y compris pour les projets d'économie d'énergie).

Convention financière pour un montant de 33 500 €.

Principaux résultats : 72 dossiers déposés (dont 40 dossiers adaptations, 19 rénovation énergétique, et 7 bailleur énergie).

9. Acteurs de la rénovation

9.1. Artisans

Les artisans sont fortement sollicités pour les travaux par les ménages. Les actions liées à l'animation des professionnels ont par conséquent été réduites.

Les événements suivants ont été organisés en 2025 :

- 2 réunions d'information sur les **aides financières** - 12 entreprises présentes,
- Test d'étanchéité à l'air sur un logement en cours de rénovation en présence des artisans,
- Visite de chantier Auto rénovation accompagnée – 4 artisans présents

Maintien du lien avec les artisans du territoire via les échanges sur les projets de rénovations suivi par le SPRH.

9.2. Autres acteurs de la rénovation

Divers contacts et rencontres ont été réalisés avec les acteurs suivants : agents immobiliers (visites de logements en commun), notaires, syndic de copropriétés, diagnostiqueurs immobiliers. Ces contacts nous ont permis d'identifier les pistes de travail suivantes :

- **Agents immobiliers** (rencontres individuelles) : inquiétudes sur les obligations à venir pour les passoires thermiques (audits obligatoires à la vente et interdiction progressive de location) -> Proposition d'une réunion d'information,
- Rencontre avec les **diagnostiqueurs immobiliers** (3 structures présentes + contacts téléphoniques individuels) : besoin de formation complémentaire à l'utilisation de leurs outils de diagnostics (beaucoup d'entre eux pensaient ne pas avoir la main sur la modification du choix des travaux proposés par le logiciel).
- Rencontres des **auditeurs énergie** du territoire en vue de préparer l'arrivée de Mon Accompagnateur Rénov'

10. Rappel des objectifs et résultats au regard du Pacte territorial de l'Anah

10.1. Principaux résultats

Le Service Public Intercommunal de l'Energie participera directement à l'atteinte des objectifs en accompagnant une partie des rénovations du territoire et indirectement en faisant émerger une culture de la rénovation performante et en proposant des formations aux artisans locaux.

Le service devra ainsi avoir pour objectif à terme d'accompagner 400 rénovations basse consommation par an. Il est pour cela nécessaire de réaliser **800 à 1 000 accompagnements par an** (la montée en charge du dispositif prévoyait de réaliser 600 accompagnements en 2022).

Information	Logements individuels	473
	Copropriétés	3
Conseil renforcé	Logements individuels	91
	Copropriétés	3
Accompagnement rénovation globale	Logements individuels	58
	Copropriétés	1

Figure 4 : Accompagnements réalisés

11. Perspectives 2026

- → Définition du projet de service pour 2026-2029 en lien avec les nouveaux élus.
- → Anticiper la fin du PIG lutte contre l'habitat indigne du Département.
- → Communiquer sur le service afin d'endiguer la baisse de nouveaux contacts.
- → Renforcer la cohérence des actions sur l'adaptation des logements et le lien avec le prestataire.
- → Renforcer les actions à l'attention des professionnels du bâtiment.
- → Travailler avec les services économie du territoire pour étoffer le tissu économique local et mieux répondre à la demande des ménages.
- → Poursuite la montée en charge sur la lutte contre la précarité énergétique et proposer un service permettant d'accompagner une sortie durable de la précarité énergétique.
- → Suivi des premiers travaux en copropriétés.
- → Stabiliser l'équipe du service.